



## La réforme fiscale va-t-elle se faire au détriment de la solidarité familiale ?

Depuis le 31 Janvier, un groupe de travail planche sur la réforme fiscale prévue en 2015. S'il est trop tôt pour connaître ses recommandations, certains signes sont alarmants :

- Le rapport Lemière remis le 12 décembre dernier préconise une individualisation « pure et dure » de l'impôt comme c'est le cas dans des pays comme la Suède, la Norvège, le Canada ou la Grèce.
- Najat Vallaud Belkacem a indiqué qu'un impôt individualisé serait une façon pertinente d'encourager toutes les femmes à travailler à plein temps ;
- Son cabinet nous a confirmé qu'une individualisation de l'impôt « à la scandinave » était envisagée.
- Le 6 janvier dernier, Jean-Marc Ayrault a indiqué que c'était une priorité du gouvernement que de tout faire pour que les femmes travaillent autant que les hommes ;
- Bernard Cazeneuve a dit que le prélèvement à la source de l'impôt était une piste de travail privilégiée.
- Les associations familiales (UNAF) ne font pas partie du groupe de travail et ne participeront pas aux recommandations.

Quel impact aurait une individualisation de l'impôt « à la scandinave » pour les familles ?

- Ceci ne changerait rien pour les couples bi-actifs ayant des revenus similaires et sans enfants ;
- Pour les autres, l'écart de salaire ou la présence d'enfants entraînerait une hausse immédiate des impôts ;
- Certaines familles modestes deviendraient imposables.

### Voici quelques exemples concrets\* :

Prénom	Situation familiale	Revenus annuels nets	Impôt annuel avant la réforme	Impôt annuel après la réforme	Augmentation d'impôt
Antoine	Célibataire	20.000 €	1.170 €	1.170 €	=
Benoit & Charlotte	Concubins	20.000 € chacun = 40.000 € au total	1.170 € chacun = 2.340 € au total	2.340 €	=
Damien & Emilie	Mariés ou Pacsés	20.000 € chacun = 40.000 € au total	2.340 €	2.340 €	=
François & Gaëlle	Mariés ou Pacsés	30.000 € pour lui 10.000 € pour elle = 40.000 €	2.340 €	2.489 € pour lui 0€ pour elle = 2.489 €	+6,4%
Henri & Ines	Mariés ou Pacsés	40.000 € pour lui 0 € pour elle = 40.000 €	2.340 €	5.189 € pour lui 0€ pour elle = 5.189 €	+106 %
Jean & Karen	Mariés ou Pacsés+ 2 enfants	20.000 € chacun = 40.000 € au total	977 €	1.170 € chacun = 2.340 €	+139 %
Louis & Myriam	Concubins + 2 enfants Chacun prenant 1 enfant à charge	20.000 € chacun = 40.000 € au total	468 €	1.170 € chacun = 2.340 €	+400 %
Nicolas & Olivia	Mariés + 2 enfants 1 enfant à	20.000 € pour lui 0€ pour elle 20.000 € au total	Non Imposables Aujourd'hui = 0 €	Imposables : 1.170 € pour lui = 1.170 €	+ ∞
Pauline	Maman solo +2 enfants	20.000 €	Non Imposable = 0 €	Imposable : 1.170 €	+ ∞

\*calculs basés sur le barème impots.gouv.fr au 1/02/2014 en appliquant pour la réforme le principe d'une individualisation « à la scandinave » : (prélèvement à la source sur la base d'1 part fiscale)

Le MMM France s'inquiète de l'absence des associations familiales de la table des débats sur la réforme fiscale en préparation et souhaiterait que le principe de solidarité familiale qui est l'une des forces de la politique familiale française soit, de façon prioritaire, garanti par la réforme fiscale.

Le MMM (Make Mothers Matter) est une ONG apolitique et non confessionnelle qui aide les mères à jouer leur rôle dans la famille, le quartier et la société et qui fait entendre leur voix à l'ONU, dans les instances européennes et dans plus de 35 pays.

**Contact presse :** Marie-Laure des Brosses – 06 12 05 06 48 - [presidente@mmmfrance.org](mailto:presidente@mmmfrance.org) - [www.mmmfrance.org](http://www.mmmfrance.org)